

Au ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

Cher gouvernement,

En ce quarantième anniversaire de la Charte de la langue française, il est légitime de s'interroger à savoir quelle est la situation actuelle de la magnifique langue de Molière, langue officielle du Québec. Faut-il s'inquiéter d'une possible crise de la quarantaine ou est-ce que ses plus belles années sont devant elle ? Que ce soit en lisant Germaine Guèvremont, Wajdi Mouawad, ou plutôt Michel Tremblay, les motifs qui poussent les Québécois à être fiers de leur langue officielle et ainsi chercher à la défendre de la plus noble et chevaleresque des manières sont innombrables. Voilà pourquoi l'ombre qui plane parfois au-dessus de sa tête en fait frémir plus d'un...

Il semblerait que la genèse de la défense du français remonte à bien plus de 40 ans. Déjà à l'époque des rébellions des Patriotes, ceux-ci exigeaient que le français soit une des deux langues officielles du Bas-Canada, en compagnie de son adversaire de toujours, l'anglais. Même si ce débat n'est plus de la prime jeunesse, c'est dans les vieux pots qu'on prépare la meilleure soupe; alors, afin de préserver notre héritage culturel et nos distinctions en tant que nation québécoise, il est primordial de se soucier de cette question de société.

En effet, la langue de la Belle Province a connu des jours plus radieux. Puisque le pourcentage de la population de langue maternelle française diminue d'année en année, la préservation de la langue de l'amour mérite qu'on se batte, tout comme le sentiment mentionné dans la périphrase que l'on associe au français, pour cet aspect crucial de notre nation. Au rythme où son territoire se confine de plus en plus, ce n'est pas un secret : il n'est plus nécessaire de marcher à Montréal pour entendre le son de diverses langues résonner dans les airs.

Dans les Laurentides, ce château fort du curé Antoine Labelle, la situation régresse. Tel qu'on pouvait s'y attendre, cette région où la croissance démographique est prononcée accueille chaque année des personnes qui ne partagent pas toutes la même langue maternelle que la majorité des Québécois. Loin de moi l'idée de contraindre tous les Laurentiens à réaliser un doctorat en lettres françaises, mais arrêter l'hémorragie avant qu'il ne soit trop tard est la mission qui se présente désormais au gouvernement.

Hors de tout doute, les résultats loin d'être satisfaisants en cours de français d'une importante proportion d'étudiants de tous les âges reflètent la gravité de la plaie. De plus, combien de fois avons-nous entendu parler dans les médias, par le passé, de compagnies ne respectant pas l'affichage obligatoire en français ? Face à cette réalité, le rôle du gouvernement s'avère difficile, mais en maintenant les balises établies par le passé dans les domaines tels que l'enseignement, les communications, le travail et le commerce, il est possible de continuer à prendre soin de cette langue que l'on aime à chérir, à écouter et à lire, sans pour cela brimer les droits des minorités anglophones, autochtones et allophones.

Malgré tout son lot de réactions négatives qu'elle peut engendrer, la loi 101 a toujours sa raison d'être. Dans cette optique, elle protège la langue française et l'abolir sous prétexte que le français peut être conservé si les Québécois tiennent à cette partie intégrante de leur identité reviendrait à supposer que les impôts ne devraient pas être obligatoires, car les citoyens les paieraient tout de même de leur propre chef. J'espère que le gouvernement saura valoriser la langue française et la vanter à sa juste valeur, créant ainsi un symbole fort auquel les Québécois pourront s'identifier.

Mes salutations les plus distinguées,

Marc-Alexandre Binette